Solidaires Finances Publiques
Flash info... DNEF

Compte-rendu CSAL / FS DNEF – 21/03/2024

Ce jeudi 21 mars 2024, se sont déroulés un Comité Social d'Administration (CSAL), puis une session de la Formation spécialisée DNEF.

Etaient présents :

- Pour la Direction, Président par délégation, représentants des Divisions 1, 3, 6, SIE
- représentantes du Secrétariat Général
- représentants de la CGT Finances Publiques et de Solidaires Finances Publiques.

La première instance, sous forme de CSAL, avait l'ordre du jour suivant :

- Procès-verbal de la séance du 26 février 2024 (pour approbation)
- Règlement intérieur, pour avis en 2ème convocation, suite à vote défavorable unanime du 26/02/2024
- Présentation du projet de création de la 8ème BNI (pour avis)
- Programmation des travaux du CSAL
- Questions diverses

1 – Procès-verbal de la séance du 26 février 2024 (pour approbation)

PV adopté, avec observations de l'attachement des organisations à la forme du Procès Verbal.

2 – Règlement intérieur, pour avis en 2ème convocation, suite à vote défavorable unanime du 26/02/2024

Lors de la Formation Spécialisée du 8 Décembre 2024, la Direction avait présenté un projet de règlement intérieur, reprenant le règlement intérieur de la DGAFP.

Toutes les organisations syndicales avaient proposé, sous forme de délibération intersyndicale, des propositions de modification du règlement intérieur.

Lors du CSAL du 26/02/2024, la Direction avait rejeté en totalité les amendements proposés, en proposant le règlement intérieur tel que présenté initialement, en précisant qu'elle n'avait pas de marge de manœuvre dans la modification du règlement.
Les organisations syndicales avaient alors unanimement voté contre le règlement intérieur.

La position de la Direction demeurant la même, les organisations syndicales maintiennent également leur vote défavorable unanime contre le règlement intérieur présenté.

Ce règlement intérieur devrait bientôt figurer sur le site de la DNEF.

3 – Présentation du projet de création de la 8ème BNI (pour avis)

La Direction a soumis le dossier de présentation de la création de la BNI8, nouvelle Brigade Nationale d'Investigation devant être mise en place **au 1er septembre 2024**.

Ce dossier a été accompagné d'un avis de l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail, qui a effectué une visite des futurs locaux.

Effectifs de la future BNI8 : le nouveau service comptera un chef de service A+ (Inspecteur Principal) et cinq agents A, emplois implantés au TAGERFIP au 1er septembre 2023.

Installation physique : les bureaux de la BNI8 seront situés au 4ème étage, et seront constitués de deux bureaux de deux agents (deux bureaux de respectivement de 13,1m2 et 14,1m2) , d'un bureau d'un agent(bureau 13,8m2, initialement espace de convivialité) , et d'un bureau de chef de service (bureau de 14,5m2).

Cette installation sera accompagnée du réaménagement des bureaux des BNEPF de Paris Centre et de Paris Nord.

Pour Paris Centre :

- Réaménagement du bureau de la cheffe de service, en un bureau de 4 agents (27m2)
- Réaménagement d'un bureau de 19 ,3m2 accueillant deux agents en un bureau accueillant trois agents
- Attribution d'un bureau de 13m2 à la cheffe de service

Pour Paris Nord :

- Réaménagement de trois bureaux de 29,5m2, 28,5m2 et 22,7m2 accueillant actuellement un espace de reprographie, un bureau de deux agents, et un bureau de trois agents, en trois bureaux pouvant accueillir respectivement quatre, quatre et trois agents.
  Un des mopieurs actuellement en place ne sera pas conservé, une réflexion étant à venir, dans l'optique du futur marché de renouvellement des mopieurs, sur le nombre de mopieurs qui seront commandés (étude du taux d'utilisation des différents mopieurs).

Installation à Romainville :

- L'installation de la BNI8 se fera par réaménagement d'une salle initialement prévue comme salle de réunion, avec mise en place d'une cloison pour installation du bureau du chef de service.

Observations des organisations syndicales :

- La présentation du projet, ainsi que l'avis de l'ISST sont bien documentés, ainsi que le calendrier des opérations.
  Il est toutefois déploré un manque d'association des agents aux travaux.
  Par ailleurs, des interrogations se posent concernant le positionnement de la BNI8 :
  - la Direction rappelle que les deux BNI patrimoniales existantes, tout en conservant des axes de programmation qui leurs sont propres, ont été « déspécialisées ».
  La BNI8 se positionnera dans cette optique.
  Concernant le recrutement, la question du profil des nouveaux arrivants est posée, ainsi que la possibilité de mobilités internes dans le cadre du mouvement local :
  - la Direction précise qu'elle souhaite dans la mesure du possible recruter un chef et des agents ayant une expérience patrimoniale.

  Vote des organisations syndicales :
  - la CGT, actant la dégradation des conditions matérielles de travail des agents ainsi implantés, vote contre le projet de création de la BNI8
  - Solidaires Finances Publiques soutient sur le fond la logique de créations de poste dans le contrôle fiscal, mais partage le constat de dégradation des conditions matérielles de travail des agents, dans les locaux actuels, et dans ceux de Romainville, du fait de la perte objective de m2/agent. Pour ces réserves, sur des motifs déjà exprimés précédemment, et en posant la question de répartition des charges de travail à venir, notamment en l'absence de renfort des effectifs de rédacteurs de la division 3, Solidaires Finances Publiques s'abstient.

4 – Programmation des travaux du CSAL

En l'état, sous réserve de traitement de sujets nécessitant convocation dans l'urgence, quatre instances sont encore prévues :

- CSAL 3 juin 2024, Bilan d'activité
- CSAL 25 juin 2024, Conditions de Vie au Travail
- Formation spécialisée du 23 septembre 2024, DUERP PAP
- CSAL 17 octobre 2024, Formation Professionnelle

5 – Questions diverses

Dans le cadre des questions divers, ont été abordées les questions relatives aux modalités de mutation, dans le cadre du déménagement à Romainville.

Plusieurs cas de figure se présentent, la Direction, après avoir pris l'attache de la Centrale évoque les situations suivantes :

- Agents de la DNEF n'étant pas concernés par les mutualisations de services, et ne souhaitant pas quitter la Direction : pas de démarche à effectuer, la modification de résidence administrative devrait être notifiée dans Sirhius

- Agents de la DNEF concernés par les mutualisations de service, qui devront effectuer une demande de mutation :
  - Les agents souhaitant conserver leur mission bénéficieraient d'une priorité pour suivre emploi et mission
  - Les agents ne souhaitant pas suivre leur mission bénéficieraient d'une priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature sur la commune d'affectation
  - Les agents souhaitant rester à Pantin bénéficieraient d'une priorité pour tout emploi vacant sur la commune d'affectation

Le même jour, à titre exceptionnel, s'est tenue une **Formation Spécialisée, dont l'ordre du jour était le suivant** :

- Procès-Verbal de la séance de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local du 8 décembre 2023
- Election d'un nouveau secrétaire
- Présentation du nouvel applicatif PREV'ACTION (DUERP/PAP)
- Présentation du nouvel outil SIGNALFIP
- Formations Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
- Budget alloué à la DNEF en matière de conditions de vie au travail et de formation et suivi des dépenses
- Fiches relatives au 2ème semestre 2023 (fiches de signalement, d'accident de service, registre santé et sécurité au travail et aménagements de poste sur prescription médicale)
- Questions diverses

1 – Procès-verbal de la séance de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local du 8 décembre 2023

Pas d'observation, PV approuvé.

2 – Election d'un nouveau secrétaire

Par un vote unanime, les organisations ont désigné Martine LOPEZ comme nouvelle secrétaire adjointe, en remplacement de Roberto GONCALVES.

3 – Présentation du nouvel applicatif PREV'ACTION (DUERP/PAP)

PREV'ACTION sera le nouvel outil de suivi des campagnes DUERP-PAP, chaque organisation syndicale bénéficiant de deux habilitations (un titulaire/un suppléant), cette année étant une année de consultation large (consultation de tous les agents).

4 – Présentation du nouvel outil SIGNALFIP

Ce nouvel outil a vocation à remplacer la fiche de signalement existante. D'ores et déjà applicable aux signalements d'incidents externes, l'outil devrait également être étendu aux signalements internes.
Une interrogation se pose concernant la transmission des fiches de signalement, via l'Assistant de Prévention.
Selon la Direction, ces fiches continueront d'être transmises et examinées par la Formation Spécialisée du CSAL de la DNEF, au fil de l'eau.

5 – Formations Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

Le catalogue de formation a été présenté, des formations secourisme étant prévues en juin (session initiale et recyclage, déjà complètes), une autre session étant prévue pour octobre.

6 – Budget alloué à la DNEF en matière de conditions de vie au travail et de formation et suivi des dépenses

Le budget 2024 de la Formation Spécialisée était de 39 797€.
Un solde de 30 469€ reste disponible, après l'achat de rehausseurs d'écran, de sacs à dos renforcés et d'équipements de protection individuelle pour les agents du service logistique.

Outre le budget propre à la Formation Spécialisée de la DNEF, celle-ci dispose d'un budget alloué dans le but de financer des formations.
Sur le budget initial de 11 427 euros, 5 367 euros restent à dépenser (cf supra).

7 – Fiches relatives au 2ème semestre 2023 (fiches de signalement, d'accident de service, registre santé et sécurité au travail et aménagements de poste sur prescription médicale)

Deux fiches d'accident de trajet ont été présentées.

8 – Questions diverses

Les élus de la Formation Spécialisée ont demandé à exercer, selon les dispositions de l'article 63 du décret de 2020, leur droit de visite des sites de la Direction.
Un calendrier prévisionnel annuel de visites sera proposé lors du prochain CSAL/FS.
Est notamment demandée une visite du site de Romainville, en novembre prochain.

Enfin, dans le cadre du suivi du Tableau de Bord de Veille Sociale, 4 indicateurs ont été proposés par les organisations syndicales :

- Taux de rotation des agents primo-arrivants, à l'issue du délai de séjour (3 ans pour les A, 2 ans pour les B et C)
- Taux de réussite des agents aux concours et sélections
- Taux de recours suite à l'entretien d'évaluation professionnelle
- Emplois non pourvus et emplois supprimés